

MM. Perreault et Mayrand viennent d'établir une fromagerie à Gentilly. Dans un rapport relatif aux opérations de sa fromagerie à Deschambault, M. Z. phirin Perreault prouve par des chiffres qu'il y a un profit de cent pour cent à réaliser pour ceux qui entrent dans une entreprise de ce genre. Il démontre que le cultivateur peut retirer de chacune de ses vaches un profit net de \$20 00 par année en fromage, tandis que le profit en beurre n'exède pas en moyenne \$10 00 par année. Avis à nos cultivateurs entrepreneurs.

VIEILLES GAZETTES

X
(Suite)

Au mépris du traité de Paris, le roi d'Angleterre nous refusa tout d'abord la jouissance de notre religion, de notre langue, de nos droits civils et des prérogatives attachées au titre de sujets anglais—titre sous lequel on nous désignait cependant.

Murray, le premier gouverneur qui fut chargé de nous administrer de la sorte, sentit son cœur se révolter devant l'injustice qu'on voulait lui faire commettre. Il toléra jusqu'à un certain point l'usage de la langue française, et se montra assez accommodant à l'égard de la religion catholique.

Si conduite souleva des plaintes de la part de certaines personnes qui avaient des vues sur le Canada, et il dut passer en Angleterre pour se disculper.

XI

On sait avec quelle vaillance les Canadiens résistèrent aux troupes anglaises durant les six ou sept années qui aboutirent aux deux batailles des plaines d'Abraham. Le général Murray, qui les avait vus à l'œuvre, les admirait, de même qu'il avait une confiance entière en la parole qu'ils avaient donnée d'être fidèles à la couronne anglaise, une fois la cession du pays conclue. Cette promesse, nos ancêtres l'ont glorieusement accomplie.

Mais, outre Murray et ses officiers, qui, sans doute, partageaient sa manière de voir sur ce point, il y eut bientôt dans le pays un cercle de personnes animées de tout autre sentiment. C'étaient des trafiquants, des spéculateurs, des hommes de rapine. Ceux là ne s'occupaient guères de nos droits, de notre malheur, du respect qu'inspirait aux hommes de cœur notre tranquille et noble conduite après le départ du drapeau blanc. Le désir de nous faire disparaître du sol où dormaient quatre ou cinq générations de nos aïeux, était leur principal souci. Ils ne s'en cachaient nullement. Aussi trouvèrent-ils Murray trop francophile—ils le firent rappeler.

XII

Trente marchands anglais, dont quinze au plus domiciliés dans le pays, s'étaient mis en tête d'en finir avec nous. Ils pétitionnaient, s'agitaient, écrivaient et parlaient à eux trente, plus que tout un peuple. De nos jours, pareille chose s'est vue à Manitoba.

Ceux qu'ils voulaient déposséder, faire proscrire, et déclarer hors la loi étaient dix mille chefs de famille qui avaient tout sacrifié pour leur cause, et qui, écrasés par l'adversité, se déclaraient prêts à verser le reste de leur sang pour le roi d'Angleterre, si celui-ci voulait seulement permettre qu'on ne les molestât pas! « Nous ne respectons que la soumission aux ordres de Votre Majesté, » disait une requête des Canadiens adressée au souverain anglais, en 1764 (1).

Qu'importe! Murray fut rappelé. Vers la fin de 1766, il écrit au ministre que la province renferme 76,275 âmes, « sur lesquelles il y a dans les paroisses dix-neuf

familles protestantes; le reste de cette population (si on en excepte un petit nombre d'officiers à demi-paie) sont des marchands, artisans et aubergistes qui résident dans les basses-villes de Québec et de Montréal, dont la plupart sont des gens d'une éducation basse qui ont suivi l'armée, ou des soldats congédiés à la réduction des troupes; tous ont leur fortune à faire, et je crains bien que peu soient scrupuleux sur les moyens, lorsqu'ils peuvent atteindre leur but. Le rapport que j'en fais est qu'en général c'est le choix d'hommes le plus immoral que j'aie jamais connu, peu propre par conséquent à inspirer du goût aux nouveaux sujets (les Canadiens) pour nos lois. . . . Les Canadiens, accoutumés à un gouvernement arbitraire et en quelque sorte militaire, sont une race d'hommes frugals, industriels et de bonnes mœurs. . . . Ils sont choqués des insultes que leur noblesse et les officiers du roi ont reçues des marchands et des avocats anglais depuis que le gouvernement civil est établi. . . . D'après mes instructions, les magistrats et les jurés devaient être pris sur un nombre de quatre cent cinquante méprisables trafiquants qui étaient venus s'établir dans le pays. . . . Ces derniers haïssent les nobles Canadiens parce que leur naissance et leur conduite leur attirent le respect, et ils ont les habitants en exécration parce qu'ils les voient échapper à l'oppression qui les menaçait. . . . Le mauvais choix et le nombre des officiers civils envoyés d'Angleterre augmenta les inquiétudes de la colonie. Au lieu d'hommes de génie et de mœurs pures, il en a été nommé qui avaient les qualités toutes contraires. . . . Le juge choisi pour concilier les esprits des Canadiens fut tiré d'une prison, entièrement ignorant du droit civil et de la langue du pays. Le procureur-général n'était pas mieux qualifié par rapport à la langue; les charges de secrétaire et de greffier de la province, de greffier du Conseil, de commissaire des magasins et provisions, etc., avaient été accordées par patentes à des hommes qui les louaient au plus offrant, et pas un de ceux-ci n'entendait la langue du pays. . . . Les pauvres Canadiens se soumièrent avec patience à ces abus et aux taxes pesantes qu'on leur faisait supporter; ils étaient pourtant excités par des commerçants licenciés de New-York. . . . Je me glorifie d'avoir fait tout en mon pouvoir pour gagner à mon royal maître l'affection de ce peuple brave et courageux, dont le départ du pays, si jamais il avait lieu, serait une perte irréparable pour l'empire » (1).

Telle était la situation des Canadiens.

Le silence que la Gazette gardait sur cet état de choses inouï, montre assez combien elle était sous la dépendance des marchands anglais.

La presse véritable n'était pas encore née parmi nous.

XIII

De 1764 à 1774, le pays fut agité par des mouvements politiques destinés à prouver à l'Angleterre que personne ici n'était satisfait du régime existant, les Anglais parce qu'ils désiraient réduire plus vite les Canadiens, et les Canadiens parce qu'ils ne voyaient qu'une liberté dérisoire dans le mode de gouvernement qu'on leur appliquait.

En 1774, par "l'acte de Québec," on nous donna à peu près tout ce que nous désirions. Il fallait voir si ce parti des trafiquants était furieux!

Un Conseil, composé d'une vingtaine de membres, était autorisé par l'acte. Notre race avait été représentée si souvent, en Angleterre, comme le type de l'ignorance et du crétinisme, que l'on se montra inquiet de nous voir à la veille d'avoir droit au chapitre. A cette crainte chimérique au-

tant que malveillante, le général Carleton, qui nous avait gouvernés de 1766 à 1770, répondit par la déclaration suivante devant la Chambre des Communes, en 1774 :

« Les protestants du Canada sont au nombre de trois cent soixante, et aucun d'eux n'est propre à être élu membre d'une chambre d'Assemblée! » (2)

Parmi les requêtes publiques de cette époque fertile en mensonges et en haines de toute sorte, on peut citer celle qui expose le danger que courent les protestants en Canada au milieu d'un peuple professant la religion catholique, laquelle religion est connue pour être sanguinaire et idolâtre. » (3)

BENJAMIN SULTE.

(A continuer)

GAZETTE AGRICOLE

CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE LAITERIE

Dans une des dernières séances de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, M. Moll a fourni des indications pleines d'intérêt sur la création récente d'une école pratique et théorique de laiterie pour les jeunes filles, sur le domaine de Wesebeyhof, près de la ville d'Engeln, en Danemark.

L'enseignement pratique, dit M. Moll, est donné par le propriétaire et exploitant du domaine, M. Gabel, et par sa femme, aidés de leur laitière en chef. On comprendra combien cet enseignement doit être fructueux lorsqu'on saura, qu'outre le lait des vaches du domaine, on travaille à Wesebeyhof le lait d'environ 200 vaches des cultivateurs du voisinage avec lesquels on a passé des traités. On fabrique du beurre et du fromage d'après diverses méthodes, mais surtout d'après la méthode de Destination, qui emploie diverses terrines plates en fer et à bascule.

L'enseignement théorique est donné : 1o. par le directeur de la ferme-école et station agronomique voisine de Kappeln, M. Liedke, qui vient faire un cours d'agriculture et de zootechnie pendant la première quinzaine de mai; 2o. par le chef des travaux chimiques de cette même station, M. le Dr. Fuchus, qui se transporte avec une partie de son laboratoire, à Wesebeyhof, et y fait, pendant tout le mois d'août, un cours de chimie spécialement appliqué à la laiterie.

La durée des études varie. Elle est de six semaines seulement (quinze jours en mai et un mois en août) pour les jeunes filles qui veulent se borner aux notions théoriques et à la connaissance des principales opérations; elle est d'un an, du 1er mai au 30 avril, pour celles qui désirent acquérir, en outre, une certaine habileté manuelle.

Ces dernières, dont le nombre a été fixé provisoirement à six, sont tenues d'exécuter tous les travaux de la laiterie, ainsi que ceux du potager et du ménage qui rentrent dans les attributions de la maîtresse de maison, à la campagne.

Les unes et les autres doivent tenir un journal et un livre de laiterie où elles consignent journellement les notions acquises, les observations faites et les diverses opérations effectuées avec les résultats obtenus.

Ces livres, à la demande des élèves, sont examinés et corrigés par les professeurs et par les membres du conseil de surveillance (*curatorium*) attaché à l'établissement.

Après l'achèvement de leurs études, les élèves du cours de six semaines comme celles du cours d'un an passent un examen pratique et théorique où ces livres sont revus avec soin, et qui a pour résultat, s'il y a lieu, l'obtention d'un certificat d'aptitude signé des professeurs et des membres du conseil de surveillance.

Ces derniers s'emploient très-volontiers pour le placement convenable des élèves méritantes.

Enfin, dernier renseignement, les élèves payent pour l'instruction, le logement et la nourriture, celles du cours d'un an, 360 marks (450 fr.), et celles du cours de six semaines 100 marks (125 fr.).

Cette école n'est pas, du reste, la seule que possède le Danemark; car il résulte de renseignements fournis par M. Tisserand, qu'un établissement du même genre désigné sous le nom d'école d'agriculture de Thune, a été créé récemment dans l'île de Seelande sur un domaine gratuitement concédé à l'Etat par le propriétaire, pour y installer un établissement d'enseignement.

On ne compte pas, dans la péninsule danoise, moins d'une demi-douzaine de ces écoles d'agriculture, ayant pour but principal l'étude de la laiterie, et elles sont toutes prospères. On doit leur création aux avantages considérables que les cultivateurs danois ont retirés dans les vingt dernières années, de la spéculation lai-

tière et surtout de la production du beurre. Le gouvernement, les associations privées et les particuliers ont fait les plus grands efforts pour développer cette branche d'industrie; et comme la femme joue un rôle considérable dans les manipulations de la laiterie, ils se sont occupés, dès le principe, des écoles spéciales pour l'instruction des filles des paysans et des fermiers.

La Suède est entrée dans la même voie; elle a fait venir des professeurs du Danemark, et elle a fondé, sur le modèle de celle de Thune, plusieurs écoles spéciales de laiterie pour jeunes filles et jeunes garçons. Parmi elles, on peut citer l'école de Haddorp, dans l'Ostrogothie, et l'école de laiterie de Bergvara dans la province de Smaaland. Indépendamment de ces établissements spéciaux, il y a quatorze ou quinze laiteries modèles subventionnées par l'Etat ou les gouvernements provinciaux, à charge d'instruire cinq ou quatre paysannes ou jeunes garçons dans l'art de fabriquer le beurre et le fromage.

—
CROISEMENT DES VÉGÉTAUX.

Les croisements qui, bien dirigés, ont des résultats si avantageux chez les animaux, pour l'amélioration et la beauté de l'espèce, ne le sont pas moins pour les végétaux. L'horticulteur, le vigneron, le fleuriste surtout, l'agriculteur même, opèrent déjà, sous ce rapport, de véritables merveilles. Mais de même que, à l'état sauvage, on observe la dégénérescence de certaines espèces animales, forcées de se reproduire exclusivement entre elles, comme par la consanguinité ou des alliances mal assorties chez l'homme, on voit aussi des espèces végétales se perfectionner ou dégénérer par le fait de ces croisements aveugles, résultat du hasard.

Des myriades de fleurs donnent, comme on sait, la pâture à des myriades d'insectes, et c'est ainsi que ceux-ci sont les agents les plus utiles de la fécondation des plantes, au sein desquelles ils puisent leur nourriture. Ils accomplissent aussi une véritable mission providentielle en fécondant certaines fleurs avec un pollen étranger qu'ils transportent avec leurs ailes et leurs pattes. Les abeilles en particulier opèrent spécialement cette fonction en transportant du pollen étranger de l'une à l'autre fleur qu'elles visitent.

Les jardiniers observateurs et les botanistes ont reconnu, après s'être livrés à de nombreuses expériences, que la semence d'une plante fécondée par un pollen étranger est plus saine, plus robuste, que si la plante se féconde elle-même. Les insectes, comme les oiseaux, le vent, l'eau, sont ainsi les agents de la fécondation artificielle des plantes, mais il est remarquable que les fleurs fécondées par les insectes surpassent de beaucoup les autres en beauté et en grandeur.

On comprend que, dans ce travail inconséquent, l'abeille ni les autres insectes, pas plus que les oiseaux, ni les vents, ni les eaux, ne s'inquiètent des variétés et des races qu'elles produisent. Le tout est entrecroisé, et en assurant le fruit, il en résulte souvent des formes nouvelles.

Parfois, cependant, dans la culture maraîchère surtout, il importe de maintenir pures des variétés éprouvées. Pour les voir se reproduire identiques, il faut alors éviter les croisements; or, voici le moyen indiqué par les *Annales de la Société horticoled'Alsace* (France):

« Un jardinier d'Amiens avait ses choux couverts de pucerons; il pensa à la fleur de souffre et en saupoudra les crucifères; il paraît que les pucerons sont aussi entêtés que les hommes; ils ne cédèrent pas et mangèrent de plus belle; mais voilà qu'à partir de ce moment, on n'y vit plus d'abeilles; or, les abeilles étant les agents de l'hybridation, l'hybridation des choux du jardinier baissa à vue d'œil. Il profita de la découverte; et peu à peu quelques-uns des horticulteurs d'Amiens l'apprirent et en usèrent à leur tour. Et voilà pourquoi, chez eux, les graines de choux produisent peu de variations. »

La loi est ainsi la même pour les deux règnes, et la plus simple observation montre que l'homme n'en a pas d'autre à suivre pour l'amélioration, le perfectionnement physique et moral de sa progéniture que celle qu'il applique lui-même à la reproduction de ses animaux et de ses végétaux. Il ne doit rien laisser au hasard de ce qu'il peut régler à volonté; à ce sujet, et c'est en y apportant toutes les règles que l'hygiène et la morale enseignent quant aux tempéraments, aux constitutions, aux dispositions, à l'hérédité, à l'éducation, qu'il la mettra le plus sûrement à l'abri des maladies constitutionnelles les plus redoutables et des infirmités.

Messieurs LABELLE et LEVEILLÉ viennent d'ouvrir sur la rue Craig, No. 518, un magnifique magasin de meubles, succursale de leur maison de la rue Notre-Dame.

Ils ont réuni dans ce nouveau magasin les meubles les plus nouveaux et les modèles les plus variés en sets de salons, de chambres et de salle à dîner, de façon à satisfaire tous les goûts et toutes les exigences.

Nous recommandons spécialement cette maison.

(1) Le Canadien, 13 septembre 1870.

(1) Le Canadien, 29 novembre 1806.

(2) Le Canadien, 6 décembre 1806.

(3) Christie, vol. 1, p. 7.